Organisme certificateur

Centre d'Études et de Recherches
de l'Industrie du Béton
CS 10010 - 28233 ÉPERNON CEDEX - FRANCE
Tél. +33 (0)2 37 18 48 00
e.mail : qualite@cerib.com - www.cerib.com
mandaté par AFNOR Certification

Siège social : **PRADIER BLOCS**
84007 AVIGNON CEDEX

Établissement : **PRADIER BLOCS**
ZI DU MEYROL
RUE ROGER MORIN
26200 MONTELIMAR

MARQUE NF - BLOCS DE COFFRAGE À ENDUIRE EN BÉTON DE GRANULATS COURANTS

DÉCISION D'ADMISSION N°028.001 du 21/12/15
DÉCISION DE RECONDUCTION N°028.007 du 06/12/23

Cette décision atteste, après évaluation, que les blocs en béton de granulats courants désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 512 Blocs de coffrage à enduire en béton de granulats courants** (consultable et téléchargeable sur le site www.cerib.com), à la norme **NF EN 15435:2008** et à son complément national **NF EN 15435/CN:2009** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso). Les blocs accessoires, lorsqu'ils sont de même nature que les blocs courants, sont conformes aux exigences du référentiel de certification de la présente marque NF.

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 512, pour les produits désignés ci-après.

Pour le CERIB

Cédric FRANCOU
Le Responsable des activités de certification

26W005
Code interne : A - B/1 - G/1 - O

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Les principales exigences du référentiel de certification sont rappelées au verso.

Signification de la ligne code interne :
O => une page observation est annexée au présent certificat
A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie
B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)
G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :
Yassine AFIRI
y.afiri@cerib.com
Tél.: 02 37 18 48 22

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée de 3 ans sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

L'accréditation par le COFRAC (COmité FRançais d'ACcréditation) atteste de la compétence et de l'impartialité du CERIB (organisme certificateur accrédité sous le n° 5-0002) pour procéder à la certification des produits industriels (portée disponible sur www.cofrac.fr).

EXTRAITS DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
(Norme NF EN 15435:2008 et NF EN 15435/CN:2009)

CARACTÉRISTIQUES D'ASPECT

Les blocs ne doivent pas présenter de défectuosités apparentes telles que cassure, fissure ou déformation. La texture des faces doit être suffisamment rugueuse pour assurer une bonne adhérence des enduits et, pour les poses maçonnées, des mortiers de joints.

CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES

Dimensions

Le référentiel de certification vise les blocs de coffrage à enduire en béton de granulats courants destinés à une pose à sec ou maçonnée de largeur supérieure ou égale à 20 cm, tel que défini dans la norme NF DTU 20.1.
Les dimensions sont exprimées en termes de dimensions de fabrication (en mm).

Appellation	Classe de tolérances	L	L	H
Blocs à enduire à maçonner	D1	+3/-5 mm		
Blocs à enduire ou posés à sec	D3	+1/-3 mm		± 1,5 mm
	D4	+1/-3 mm		± 1,0 mm

La marque NF certifie que l'écart (épaisseur) des blocs à enduire d'un même lot de livraison est au plus égal à 50 % de l'amplitude de tolérance.
Pour être conformes aux exigences de l'eurocode 8, la largeur des alvéoles servant au coffrage doit être de 15 cm minimum pour les zones de sismicité 3 à 5.

L'épaisseur des parois et des entretoises doit être déclarée.

Les parois extérieures doivent résister sans rupture ni perforation à un choc dur conventionnel de 2 joules. Cette exigence est réputée satisfaite lorsque l'épaisseur de la paroi extérieure mesurée à mi-hauteur est ≥ 17 mm.

Dimensions des alvéoles et des évidements des entretoises

Elles doivent être données en mm et figurer sur des plans.
Tolérances : **+10/-4 mm**

Surface des évidements des entretoises

La surface totale des évidements de l'entretoise doit être au moins égale à 5 % pour le montage à joints décalés.

Equerrage

Pour les blocs destinés à être montés à sec, l'équerrage entre les faces latérales et les deux faces de pose, ne doit pas dépasser 5 mm lorsqu'il est mesuré selon la méthode du muret ou 3 mm lorsqu'il est mesuré sur le bloc.

Armatures

Pour les ouvrages en maçonnerie de blocs de coffrage en soubassement enterré, des armatures verticales et horizontales peuvent être nécessaires en partie courante. Dans ce cas, la configuration des entretoises doit être adaptée à la mise en place des armatures et en particulier permettre de respecter un enrobage minimum des armatures de 10 mm par rapport à la face intérieure de la paroi du bloc.

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

Résistance à la compression

La résistance à la compression des blocs est exprimée en termes de résistance caractéristique (Rc) pour le fractile 0,05.
Classes de résistance : **B40, B50, B60, B70 et B80**.

Résistance à la traction des entretoises

Elle est déterminée lorsque la largeur des entretoises est < à celle des parois et/ou que la hauteur de l'entretoise est < à 80 % de celle du bloc.
Elle doit être ≥ 0,4 MPa pour le fractile 0,05.

Résistance à la flexion des parois

Elle doit être ≥ 1,0 MPa pour le fractile 0,05.

Remarque : lorsque le suivi de la résistance à la traction des entretoises et de la flexion des parois ne peut être assuré, la résistance mécanique est vérifiée par l'essai de résistance à la compression.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- L'amplitude de la variation dimensionnelle entre états conventionnels extrêmes doit être ≤ 0,45 mm/m.
- Les masses volumiques apparentes des blocs et la masse volumique du béton constitutif, ne doivent pas s'écarter de ± 10% des valeurs déclarées.
- Les propriétés thermiques des blocs peuvent être déclarées sur la base des valeurs tabulées données dans l'EN 1745.

SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"	
O Une note de commentaires est annexée à la présente décision	**R** Autorisation de la pratique du contrôle destructif réduit (1)
A Usine bénéficiant d'un allégement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie	**G** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)
B Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais(1)	(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

Organisme certificateur

CERIB Expertise concrète

mandaté par AFNOR Certification

CERTIFIÉ PAR CERIB NF

MARQUE NF - BLOCS DE COFFRAGE À ENDUIRE EN BÉTON DE GRANULATS COURANTS

Établissement : **PRADIER BLOCS**
26200 MONTELIMAR

Liste des produits certifiés

Décision n°028.007

Classe de résistance	Dimensions de coordination	S*	Tolérances Dimensionnelles	Alvéoles		Evidements des entretoises	Epaisseurs (mm)		Masse volumique du béton (kg/m³)	Masse volumique du bloc (kg/m³)	Appellation commerciale
	Long x Larg x Haut (mm)			Nombre	Long x Larg (mm)	Surface (mm²)	Entretoise	Parois			
B40	500x200x200	/	D1	2	288x119	2700	33	36	1900	977	/
B40	500x200x250	/	D1	2	288x119	2700	33	36	1900	915	/
B60	500x200x200	X	D4	3	141x150	6000	24	22	1900	715	INNOBLOC

S* : Conforme dans les zones sismiques 3, 4 et 5, X= Oui et /= Non